



Métiers du sport et de l'animation : Donne toi le droit, vote CGT

lundi 22 mars 2021, par [Lucas](#)



Sport et Loisirs : pourquoi la CGT

Nous sommes salarié·es du secteur sportif, du secteur de l'animation, nous sommes passionné·es par nos métiers et sommes fier·es de partager cette passion auprès du public. Mais la reconnaissance de notre travail n'est pas à la hauteur de notre engagement !

Pour répondre aux différents publics, nous travaillons souvent en horaires décalés, à temps partiel, avec des employeur·ses multiples ou avec des contrats précaires.

Au nom de la passion ou de l'univers associatif, nous sommes souvent incité·es à nous asseoir sur nos droits.

Parce que passionné·es, très souvent nos droits sont bafoués.

Nous sommes trop souvent isolé·es et manquons d'espace d'échange et de solidarité, nous permettant d'agir collectivement pour défendre nos intérêts.

La CGT est aux côtés de tous et toutes les travailleur·ses pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux. La CGT est une organisation efficace et de proximité. Nous agissons notamment dans les commissions paritaires de la branche et les commissions paritaires régionales pour faire progresser nos conditions de travail.

La CGT regroupe des travailleur·ses qui veulent s'engager pour le progrès social. Le collectif est notre force pour défendre notre utilité sociale et nos qualités professionnelles.

Notre priorité est d'agir concrètement pour améliorer notre quotidien notamment pour ce qui concerne le respect de l'articulation entre les temps professionnels et personnels, ainsi que sur la possibilité de se projeter professionnellement et financièrement sur le long terme.

Pour soutenir l'emploi dans les champs de l'éducation populaire, du sport et des loisirs

La crise sanitaire du Covid-19 a fortement impacté nos structures : fermetures administratives, baisse de fréquentation. Cette crise risque de compromettre la pérennité des petites structures alors même qu'elles sont indispensables à l'épanouissement individuel et au bien-être de la société.

Avec la CGT, défendons nos emplois

Le gouvernement mobilise des milliards d'euros pour les entreprises mais aucune contrepartie n'est imposée pour maintenir l'emploi. Dans le sport la CGT a refusé l'accord sur l'activité partielle de longue durée car les employeur·ses ont exigé de pouvoir avoir les mains libres en ce qui concerne : le versement de dividendes et la possibilité d'augmenter les dirigeant·es. Des pratiques scandaleuses alors qu'ils et elles perçoivent de l'argent public.

Le gouvernement en profite pour poursuivre son projet de désengagement du monde associatif. Les budgets alloués aux politiques de la jeunesse et des sports sont en grande majorité fléchés vers un projet contraire aux valeurs de l'éducation populaire : le Service Nationale Universel. On privilégie le recours aux financements par projet sur des fonds venant principalement d'entreprises privées au lieu d'investir avec des moyens publics.

Ce qui est en jeu depuis déjà quelques temps c'est bien la capacité de l'éducation populaire à garder une indépendance qui lui permette de renouer avec une tradition d'innovation au service de ses aspirations d'émancipation et de transformation sociale.

La CGT se positionne pour :

- une conditionnalité des aides publiques afin de maintenir les emplois ;
- l'arrêt immédiat des logiques libérales dans le secteur associatif ;
- la création d'un fonds d'urgence, abondé par l'État, de pour relancer les associations et les collectivités territoriales.

Dans le Sport

La CGT est représentative dans la branche sport, dans les instances ministérielles, dans la Fonction publique territoriale et dans les CREPS (centres de ressources, d'expertise et de performance sportive). La CGT est une actrice active de la charte Sociale des JO 2024. Elle participe à toutes les commissions paritaires de la Convention Collective Nationale (CCNS) : prévoyance, santé, formation professionnelle ... Nous sommes mobilisé·es pour la défense de l'emploi, une reconnaissance des temps de travail, l'augmentation des salaires. Nous avons la conviction que la pratique sportive doit être un droit accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

Dans la branche Sport, la CGT s'engage :

- Pour la reconnaissance et la prise en compte de chaque heure travaillée (temps de préparation, coaching, suivi des compétitions et temps d'encadrement des stages).
- Pour l'amélioration des conditions de travail à temps partiel et des compensations salariales conséquentes.
- Pour l'accès à des formations qualifiantes tout au long de la vie professionnelle dans le champ du sport.

Métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs, et de l'Animation

La CGT, première organisation syndicale de la branche ECLAT (Éducation, Culture, Loisirs et Animation), négocie des avancées sur les salaires, l'organisation et les conditions de travail, la reconnaissance des qualifications et l'évolution professionnelle des salarié·es par le biais entre autres d'une politique ambitieuse de formation qualifiante.

Le dernier avenant à la convention collective ECLAT précarise davantage les salarié·es de la branche : réduit le déroulement de carrière, gèle la valeur du point qui détermine les salaires, instaure une rémunération au mérite, met en place une double valeur du point à partir du groupe B.

Il manque seulement 2 % de représentativité à la CGT pour pouvoir s'opposer à ces régressions et être porteuse d'amélioration des conditions de travail des salarié·es de l'animation.

La CGT défend le projet de l'éducation populaire :

- l'arrêt de la mise en concurrence des associations ;
- une politique publique d'émancipation de la jeunesse, respectueuse de la diversité, de ses aspirations et permettant l'appropriation de l'esprit critique.

Et dès maintenant dans nos associations :

- augmentation des taux d'encadrement (1/8 enfants de - 6 ans et 1/12 enfants de + 6 ans) ;
- augmentation des moyens pédagogiques.

Donne-toi le, droit vote CGT

Tu travailles dans l'animation, dans le sport, dans la formation privée, dans l'enseignement privé, dans une entreprise de moins de 11 salarié·es (les TPE), si tu viens à la CGT, rejoins la FERC (la Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture).

Au sein de la CGT, la FERC rassemble les salarié·es de l'éducation populaire et du sport avec l'ensemble des acteur·trices de l'éducation.

Dans ces champs, tant pour le secteur public que pour le secteur privé, elle construit avec ses syndicats des démarches revendicatives et de mobilisation collective pour faire avancer les revendications des salarié·es. Cette démarche vise à améliorer les conditions de travail quotidiennes et à mettre nos activités au service de l'émancipation de toutes et tous, de la transformation de la société pour le progrès social.

Même dans les TPE, tu peux faire entendre ta voix. Tu peux être accompagné·e pour connaître tes droits (salaires, heures supplémentaires, santé et sécurité, formation professionnelle, conditions de travail, égalité professionnelle, licenciement...).

Même isolé·e, syndiqué·e à la CGT on n'est jamais seul·e.

Avec l'Union Locale CGT, on réfléchit et on décide ensemble, avec les autres salarié·es des TPE de notre ville.

A quoi servent les élections TPE ?

A déterminer les conseiller·es prud'homaux·les qui défendront les salarié·es. Ces élections déterminent également qui peut valider des accords nationaux interprofessionnels (ANI) s'appliquant au quotidien dans les entreprises et les TPE.

Comment voter ?

Je vote en ligne

En mars, quelques jours avant l'ouverture du vote, vous recevez par courrier votre identifiant de vote et votre code confidentiel pour voter en ligne ainsi qu'un bulletin de vote pour voter par courrier.

Où votez par courrier

1. Détachez le bulletin de vote de votre courrier.
2. Noircissez à l'aide d'un stylo noir la case correspondant au syndicat de votre choix.
3. Insérez votre bulletin dans l'enveloppe de retour préaffranchie jointe au courrier.
4. Postez-la, c'est gratuit !

Attention, votre bulletin doit parvenir au centre de dépouillement au plus tard le 12 avril 2021 pour être pris en compte.

Dans le cas où vous votez par internet et par courrier, seul votre vote par internet sera retenu.

L'élection ne se déroule pas sur votre lieu de travail, mais vous êtes autorisé·e à voter sur votre temps de travail.